

Justificatif généré le 01/04/2022

Support de parution :



Date de parution :

01/04/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=284623>

N° d'annonce :

598628

eGain France

SARL à associé unique au capital de 10 000 €

Siège social : 43 rue de Liège 75008 PARIS

751 233 529 RCS PARIS

Suivant décisions en date du 28 février 2022 l'Associé Unique, la société eGain Communications Corporation, société régie par les lois du Delaware, dont le siège social est sis 1252 Borregas Avenue, Sunnyvale, CA 94089 Etats-Unis d'Amérique, dûment représentée par M. Eric SMIT, a, en sa qualité d'associé unique, décidé la dissolution sans liquidation de la société eGain France, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978.

Les créanciers de la société eGain France disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour formuler leurs éventuelles oppositions.

Passé ce délai ou après règlement du sort des oppositions le cas échéant, la dissolution prendra effet de plein droit et entraînera la transmission universelle du patrimoine de la société eGain France à la société eGain Communications Corporation.

Les oppositions éventuelles doivent être présentées devant le Tribunal compétent.

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGqEnoog



<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGqEnoog>